COLLÈGE ÉCHEVINAL DE BOURSCHEID
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

<u>Séance du 2 juillet 2025</u>

Présents: **Mme Anne Nickels-Theis, bourgmestre**
MM. Raymond Junker, Guy Schreurs, échevins
Alain Weber, secrétaire
Absent excusé: /

OBJET: Accord réduction temporaire du temps de travail

A la demande d'un salarié, le collège échevinal donne son accord à la réduction de son temps de travail moyennant l'utilisation d'heures supplémentaires enregistrées sur son Compte-Epargne-Temps à partir du 1er août 2025 jusqu'à épuisement des heures disponibles au maximum.